



beneficié de l'aide accre avec un travail temps partiel????

Par **express77500**, le **01/02/2009** à **21:04**

Bonsoir

j'aimerais que vous m'eclairé sur divers question

S.V.P .

je compte créer mon entreprise de transport de moins de 3T5 en eurl avec un capital.je viens de finir ma formation chez A.A.C.F.T pour le justificatifs de capacité pour pouvoir exercé dans le domaine du transport de moins de 3 T 5,obligatoire pour pouvoir exercé ou l'avoir par équivalence,je viens de finir ce vendredi normalement je devrais l'avoir,ma demande concerne ma situation,je suis demander d'emploi,je devrais beneficié de l'aide accre exoneration des charges et maintient du minimum de revenu pendant 12 mois,voir plus par la suite,Mais comme j'ai besoin de travaillé pour soutenir mon projet,je voudrais savoir a partir de combien d'heure serait il possible de travaillé sans perdre mes droit accre et le maintient du minimum?car cela serait un bon démarrage pour commencé.

merci